Faits divers,

ABONNEMENT

Un an....... 48 fr.

Six mois...... 9 »

Trois mois ..... 4 5)

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

#### BIRRAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

Le lundi de Pâques, 15 avril, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

# Le Repos du Dimanche

La Ligue populaire pour le repos du dimanche a tenu récemment son assemblée générale annuelle. Il ressort du compte rendu présenté par les trésoriers de l'œuvre qu'elle est en progrès, mais qu'il serait souhaitable que le progrès s'accentuât davantage et que les adhérents fissent uue plus active propagande. Non pas que le monvement en faveur du repos du dimanche ne se développe, en France. Mais on aurait tort de laisser ce mouvement livré à lui-même, de ne pas l'accélérer, sous prétexte que la réforme se réalise toute seule. Il est bien qu'elle se réalise; il sera encore mieux qu'elle aboutisse rapidement.

On ne peut que suivre avec sympathie les efforts de cette ligue, puisqu'elle poursuit le succès d'une idée juste par des moyens irréprochables. L'idée est juste : un jour de repos par semaine est une condition non seulement de santé physique et morale, mais même de rendement supérieur dans le travail des autres jours. Les moyens ne soulèvent pas d'objections: la ligue attend tout de l'initiative individuelle; elle ne réclame pas l'intervention des ponvoirs publics; elle ne songe pas à inscrire sur son drapeau : le droit au repos. Le mot de « droit » l'effraye autant que la fameuse sormule du droit au travail. Mais il lui paraît équitable que le patron - Etat ou simple particulier - s'arrange de manière à ménager, sans diminuer le salaire, un jour de repos à tous ses employés et que ce repos ait lieu le dimanche.

Les gens raisonnables ont toujours soutenu qu'un jour de repos hebdomadaire devait être accordé aux travailleurs et que ce repos devait être fixé au dimanche. Il n'y a point là de question religieuse, mais une simple question d'hygiène et d'humanité. Il est logique que la mère et le père, qui travaillent dans un atelier, suspendent leur labeur le dimanche pour se livrer à leurs enfants. La famille, trop souvent séparée par les conditions du travail au dehors actuel, doit pouvoir se condenser, se « recoller » ce jour-là, pour le plus grand profit de tous ses membres.

L'écueil est évidemment dans une désorganisation de certains services publics. Aux administrations de supprimer l'écueil. L'employé, le bureaucrate ont droit, comme tous les autres travailleurs, à « la tasse d'air du dimanche ». Est-ce que les préposés aux services publics ne pourraient point se reposer par fractions, ce dimanche? Est-ce qu'il serait absolument impossible d'habituer le public à concéder aux subalternes administratifs le loisir hebdomadaire qu'il a réclamé, puis conquis par luimême? Est-ce qu'on n'arriverait pas à obtenir qu'il s'abstînt, le jour indiqué, de relancer, souvent pour une vétille, le personnel des bureaux et à « férier » absolument ce jour comme on a sérié les grandes dates religieuses? Est-ce que cinquante-six fois 24 heures de délassement et d'existence intime par an semblent exagérées pour l'artisan qui peine onze heures d'affilée pendant trois cent neuf autres jours? La bête de somme chôme pendant le mauvais temps; l'ouvrier turbine, par la neige et par la canicule, par la sécheresse et par la pluie

Espérons donc que le public sensé comprendra bientôt qu'en guerroyant pour le repos dominical, on ne brasse point une manœuvre cléricale, mais qu'on établit une simple méthode de reconstitution, de renforcement physique et moral du pays, dans l'intérêt seul de ce pays.

## AU SÉNAT

Séance du 12 avril Le droit d'accroissement

L'article 4 est mis anx voix.

La commission propose d'adopter la décision de la Chambre fixant la taxe à 0 fr. 30 pour les congrégations autorisées et 0 fr. 40 pour les congrégations non autorisées.

M. Chesnelong proteste contre la nouvelle disposition.

L'amendement de 0 fr. 40 ne repose sur rien, si ce n'est sur une passion politique, le désir d'atteindre les congrégations dans leurs biens.

Pourquoi ce chiffre de 0.40 c. ? C'est du pur arbitraire! Cela n'est pas juste! L'orateur se demande comment la commission des finances qui, hier, ne voulait pas défendre le droit de 0.50, défend aujourd'hui celui de 0.40.

Dans une question de justice, il n'y a pas matière à transaction. Au-delà de ce que la justice permet, le droit de l'impôt expire et aller plus loin c'est la confiscation.

L'article 4 est adopté au scrutin par 183 voix contre 73, sur 256 votants.

M. Halgan: Nous sommes au vendredi saint. Il est 3 heures. C'est le jour et l'heure où le juste a succombé.

M. le président propose au Sénat de se réunir le soir à 9 heures.

## Chambre des Députés

Séance du 12 avril 1895

Après un discours de M. Pelletan, la Chambre vote, par 268 voix contre 235 le maintien, de crédit relatif aux cantonniers, supprimé par le Sénat

La Commission acceptant la suppression faite par le Sénat de l'article 3 de la foi de finances (augmentation de la patente des grands magasins qui comptent plus de 50 employés), M. Georges Berry supplie la Chambre de le rétablis

L'amendement mis aux voix est voté par 246 voix contre 230.

L'ensemble du budget modifié est voté par 447 voix contre 93.

Après avoir refusé de tenir séance samedi, la Chambre décide qu'elle se réunira le soir, à 40 heures, pour attendre la délibération finale

(Voir aux Dernières Nouvelles.)

#### INFORMATIONS

Mort du général Galland

Le général Galland, ancien commandant en chef du 5° corps d'armée, a succombé, avanthier matin, en son domicile à Paris, rue d'Assorg, aux suites d'une attaque d'apoplexie

qui l'a frappé pendant qu'il déjeunait. Le général n'a pas repris un instant connaissance. Le général Galland était grand-officier de la Légion d'honneur.

Mort dn genéral Chauveau de Bourdon

On annonce la mort, à Arcachon, du général de cavalerie en activité de Chauveau de Bourdon, officier de la Légion d'honneur.

Il y a moins de deux ans, il succédait au général Renault-Morlière dans le commandement de la 2º brigade de cavalerie de Compiègne, poste qu'il occupait encore.

Le duel Chapuis et du Périer de Larsan

Les journaux de Paris publient le procèsverbal suivant :

- « Au cours de la discussion du budget, pendant la séance de ce jour, des propos un peu vifs ayant été échangés, à la suite d'une interruption de M. du Périer de Larsan, entre ce dernier et M. Chapuis, ces messieurs ont chacun de leur côté constitué des témoins.
- » Après un examen attentif de la question, ceux-ci ont reconnu una nimement que les propos échangés au milieu du bruit n'avaient point le caractère d'offenses personnelles et ne pouvaient en aucune façon porter atteinte à l'honneur et à la considération de MM. du Périer de Larsan et Chapuis.
- » En conséquence, les soussignés déclarent qu'il n'y a pas lieu à rencontre.
- » Paris, le 11 avril 1895. »

Pour M. Chapuis: Pour M. du Périer de Larsan:
MAURICE BERTAUX. HERBET.
GASTON DOUMERGGE. E. BRAUX.

La catastrophe de Montceau-les-Mines

Jugement du tribunal de Châlon-sur-Saône

Châlon-sur-Saône, 12 avril. — Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans le procès intenté aux ingénieurs. Bellefond et Saverot à la suite de l'explosion du puits Sainte-Engénie.

Le tribunal repousse l'hypothèse d'une explosion par cas fortuit; Bellefond, tout eu prenant certaines précautions, a commis une faute en ue construisant pas un barrage provisoire et en quittant la miue à minuit sans vérifier les progrès de l'incendie, laissant la mine abandonnée avec une insouciance absolue de minuit à cinq heures du matin, heure de l'explosion.

Saverot a négligé de surveiller l'étage 325 et a facilité ainsi la propagation de l'incendie et la catastrophe finale. Il a abandonné la mine de huit heures du soir jusqu'au moment de l'explosion.

Le tribunal déclare Bellefond aussi responsable, sinon plus, que Saverot.

Les circonstances atténuantes sont accordées aux deux prévenus pour le courage montré par eux, notamment par Saverot; il est tenu compte aussi du malaise résultant pour ce dernier de l'intoxication par la fumée.

Le tribunal blame l'ingénieur en chef de n'avoir donné aucune consigne pour le cas d'incendie grave et condamne Saverot à 400 francs et Bellefond à 500 fr. d'amende.

#### Poursuites contre M. Calvignac

On écrit d'Albi:

« A la suite d'injures proférées en séance du Conseil municipal par M. Calvignac, ancien maire de Carmaux, contre M. Mazens, maire actuel, ce dernier vient de déposer contre M. Calvignac une plainte pour insultes à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions. »

#### Découverte de dynamite

Arras, 12 avril. — Un garde particulier des mines de Nœux a trouvé sept cartouches de dynamite enfouies dans le jardin du mineur belge, Charles Vantreylen. Ces cartouches auraient été volées au préjudice de la Compagnie par le mineur Joseph Ferrand, actuellemen détenu à la prison de Béthune.

#### Nouvelles de Tombouctou

Le télégramme suivant est parvenu de Tombouctou au ministère des colonies :

- « Le 20 mars, une bande de pillards, dissimulée derrière une haie naturelle, a attaqué, entre Tombouctou et Kabara, une patrouille commandée par le lieutenant Potin, tuant un spahi et blessant le lieutenant Potin et un spahi.
- » Les pillards, au nombre de cinquante, ont été mis en fuite par un détachement de tirailleurs, arrivé inopinément de Kabara, d'où il amenait des prisonniers.
- » Le commandant de l'escadron des spahis de Tombouctou s'est mis à la poursuite des pillards.»

## LES RETRAITES OUVRIÈRES

La Chambre a fini par se mettre d'accord sur l'emploi des 2 millions votés pour les retraites des travailleurs, et elle a adopté par 545 voix contre 2 le texte suivant :

- « Art. 1er. Les trois quarts du crédit ouvert au chapitre 43 du budget du ministère du commerce sont affectés à la majoration des rentes viagères constituées au profit des titulaires de livrets individuels de la caisse des retraites pour la vieillesse et des membres des sociétés de secours mutuels approuvées ou autorisées, on de toute autre société de secours et de prévoyance servant des pensions, de retraite, qui justifieront de la continuité des versements exigée par la présents loi, âgés d'au moins soixante-cinq ans.
- » Art. 2. Pour avoir droit à cette majoration, les titulaires de ces rentes, outre la condition d'àge in liquée à l'article précé lent, devront
- » 1° Justifier qu'ils ne jouissent pas, y compris ladite rente viagère, d'un revenu personnel, viager ou non, supérieur à 360 francs.
- » 2º Avoir effectué pendant vingt cinq années, consécutives ou non, des actes de prévoyance, soit par vingt-cinq versements annuels au moins opérés sur un livret de la caisse des retraites, soit par vingt-cinq cotisations régulières en qualité de membre participant d'une des sociétés visées à l'article 4er, ayant, depuis le même temps, établi un fonds de retraites. Des comptes annuels seront produits par ces sociétés à l'appui de leur demande.
- » A titre transitoire et pendant une période de dix années à partir de 1895, le nombre d'années de prévoyance exigées de chaque pensionnaire sera toutefois abaissé ainsi qu'il suit: quinze ans de prévoyance pour les pensionnaires qui demanderont la bonification de retraite eu 1895 et, d'ailleurs, réuniront à cette date les conditions exigées; seize ans pour ceux qui feront la demande en 1896, et ainsi de suite, en exigeant une année de plus à chaque exercice nouveau, jusqu'en 4905, date à laquelle la condition de vingt-cinq ans sera définitivement exigée de tous.

- » Art. 3 Un reglement d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles seront répartis entre les titulaires les crédits ouverts pour la majoration des retraites. Les barèmes seront établis de telle manière qu'en aucun cas la pension servie ne puisse, majoration comprise, s'élever à une somme annuelle supérieure à 360 fraucs; dans aucun cas, la bonification ne pourra dépasser le montant de la rente à majorer.
- » Néanmoins, dans l'établissement du barème, des bonifications spéciales pourront être attribuées aux parents ayant élevé plus de trois enfants, sans qu'il soit tenu compte de la dernière disposition du paragraphe 1er du présent article.
- » Art. 4. Pendant la période transitoire, les vieillards sans ressources âgés de plus de soixante-dix ans et pour lesquelles les communes et les départements accurderont une allocation annuelle de 50 francs au minimum obtiendront de l'Etat une majoration proportionnelle aux fonds disponibles sur le quart du crédit ouvert au chapitre 43 du budget du ministère du commerce et de l'industrie.
- » Les majorations de l'Etat seront au maximum de 50 francs.
- » La proportion de la participation des communes sera établie d'après les barêmes indiqués dans la loi sur l'assistance médicale.
- » Art. 5. Indépendamment des crédits ouverts annuellement au budget, le revenu de la moitié du produit de la vente des joyaux de la couronne formera une dotation spéciale affectée an service des pensions exceptionnelles créées en vertu de l'article 11 de la loi du 20 juillet 1886.
- » Le hénéfice de l'article 15 de la loi du 20 juillet 1886 est applicable aux membres participants des sociétés de secours mutuels.
- » La dotation mentionnée au paragraphe 1er du présent article est verséo à la Caisse des dépôts et consignations, qui lui bonifiera un intérêt égal à celui qu'elle sert aux fonds des caisses d'épargne.»

Voici, pour compléter ce texte, les articles 14 et 15 de la loi du 20 juillet 1886 relatives à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, articles visés dans l'article 5:

« Art. 11. Dans le cas de blessures graves ou d'infirmités prématurées régulièrement constatées, conformément au décret du 27 juillet 1861, et entrainant incapacité absolue de travail, la pension peut être liquidée même avant cinquante ans et en proportion des versements faits avant cette époque. Les pensions ainsi liquidées pourront être bonisiées à l'aide d'un crédit ouvert chaque année au budget du ministère de l'intérieur. Dans aucun cas, le montant des pensions bonifiées ne pourra être supérieur au triple du produit de la liquidation, ni dépasser un maximum de 360 fr., bonification comprise. La commission supérieure statuera sur toutes les demandes de bonification et devra en maintenir les concessions de la limite des crédits disponibles.

» Art. 15. Le déposant qui a stipulé le remboursement à son décès du capital versé peut, à toute époque, faire abandon de tout ou partie de ce capital, à l'effet d'obtenir une augmentation de rente, sans qu'en aucun cas le montant total puisse excéder 4,200 francs. Le donateur qui a stipulé le retour du capital, soit à son profit, soit au profit des ayants droit du donataire, peut également, à toute époque, faire l'abandon du capital, soit pour augmenter la rente du donataire, soit pour se constituer à lui-même nne rente, si la réserve avait été stípulée à son profit. »

## LES D'ANDIGNE

Le général marquis d'Andigné, sénateur du département de Maine-et-Loire, est mort dimanche, à l'âge de 74 ans, en son château de Monet, dans l'Anjou.

Entré à Saint-Cyr en 1840, il en sortit dans l'état-major. En 1847, il devint membre de la Chambre des pairs. En 1839, après avoir pris part comme chef d'escadron à la guerre d'Italie, il fut nommé attaché militaire à l'ambassade de Londres. En 1869, il était colonel.

Il fit la campagne de 1870, en qualité de chef d'état-major du général de Lartigue. A Reischoffen, il eut un cheval tué sous lui. Grievement blessé à Sedan et relevé par les Allemands sur le champ de bataille, ils l'envoyérent dans les ambulances de Namur. Promu en 1875 au grade de général, il fut almis l'année suivante dans le cadre de réserve. Les électeurs de Maine-et-Loire le choisirent alors pour le représenter au Sénat. Il y a siégé depuis sans interruption, sur les bancs de la droite.

C'était un vaillant soldat et un brillant gentilhomme. Du commencement à la fin, sa vie a été digne du grand nom qu'il portait. La famille d'Andigne est une des plus anciennes et des plus illustres de l'Anjou. Elle figure aux croisades avec Philippe-Auguste et saint Louis. Depuis, dans l'armée et dans le clergé, on la retrouve toujours et partout au premier rang. Ses armoiries portent « d'argent à trois aiglettes au vol abaissé de gueules, becquées et membrés d'azur ». Sa devise: Aquila non capit muscas, date des guerres de Bretagne,

A cette époque, on disait déjà des d'Andigné: « Fiers au péril, doux a la victoiro ». L'un d'eux, qui assistait alors au siège d'une ville, ayant entraîné ses hommes à l'assaut de la citadelle, tandis que les autres capitaines s'attardaient au pillage, Charles de Blois, duc de Bretagne, lui dit, en le félicitant de son dé-

L'aigle ne prend pas les mouches. Les d'Andigné inscrivirent cette parole dans leurs armes.

Celui que nous avons connu et que ses enfants pleurent aujourd'hui avait donc de qui tenir. Il était le fits de d'Andigné le chouan, dont le nom est mêlé glorieusement aux grands épisodes des guerres vendéennes et dont l'existence présente un caractère véritablement

C'est à la fin de 1794 que l'ancien officier de marine Louis-Marie-Auguste-Fortuné d'Andigné s'était jeté dans la chouannerie, à la tête d'une légion de trois mille hommes. A ce titre, il fut de tous les combats et devint populaire dans toutes les contrées où se déroulèrent ses exploits. Entre temps, venu à Paris, il entreprit de délivrer Marie-Antoinette et ses enfants. Menacé d'être arrêté, il dut renoncer à sa généreuse tentative et quitter Paris.

En 1800, quand Bonaparte venait d'être nommé premier Consul, les chefs chouans désignèrent d'Andigné pour aller traiter de la paix avec lui. Rien de plus pathétique que le récit laissé par le négociateur dans ses Mémoires, encore inédits, de son entrevue avec le futur Empereur.

- Si vous ne faites pas la paix, s'écria à un moment Bonaparte, pousse à bout par la résistance de d'Andigné aux conditions qu'il voulait lai imposer, je marcherai sur vous avec cent mille hommes.

Nous tacherons de vous prouver que nous sommes dignes de vous combattre, répli-

- J'incendierai vos villes.

Nous vivrons dans les chaumières.

Je brûlerai vos chaumières.
Nous nous retirerons dans les bois... Vous brûlerez la cabane du cultivateur paisible, vous ruinerez les propriétaires qui ne prennent aucune part à la guerre. Mais vous ne nous trouverez que lorsque nous le voudrons bien, et, avec le temps, nous détruirons vos colonnes en détail.

Bonaparte se redressa: - Vous me menacez ! dit-il.

 Vous me menacez: one ...

Je ne suis point venu pour vous mena
- de suis point venu pour vous mena
- de suis point venu la sung-froid. cer, reprit d'Andigné sans perdre le sang-froid, mais, tout au contraire, pour vons parler de paix. En causant, nous nous sommes écartés de notre sujet. Quand vous vondrez, nous y reviendrons.

La paix fut signée et telle que l'avaieut voulue les Vendéens. Mais Bonaparte considéra, des ce jour, son contradicteur comme un homme dangereux. Après l'affaire de la machine infernale, il le sit arrêter en même temps que Bourmont et le comte de Suzannet, et le fit incarcérer avec ce dernier au fort de Joux, sur la frontière suisse. D'Andigné et son compagnon parvinrent à s'échapper, au péril de leur vie, de cette forteresse répudiée inacces-

Arrêté de nouveau en 1804, on l'enferma cette fois dans la citadelle de Besançon. Il put encore s'évader. Le commandant du fort, tra duit devant un Conseil de guerre, fut acquitté par ce motif « que d'Andigné était un prisonnier impossible à garder ».

Jusqu'à la fin de l'Empire, d'Andigné vécut dans l'exil. La Restauration le fit général. En 1815, au retour de l'île d'Elbe, il fut de ceux qui reprirent les armes en Vendée, sans que Napoléon parvînt à les réduire par la force. Il fallut y employer la ruse. Ce fut l'œuvre de Fouché. Mais l'insurrection allait se ranimer, quand Waterloo ramena les Bourbons. Notre héros devint alors lieutenant-général et pair de

Il avait, à cette époque, cinquante-trois ans ; mais toujours si droit, si fier, avec, dans le regard, tant de jeunesse et d'ardeur, qu'une belle jeune fille de vingt ans, noble et riche, M<sup>11e</sup> de Blacons, s'éprit de lui. Un mariage couronna cet exquis roman. Trois enfants en naqui-

Le général d'Andigné, qui vient de mourir, était le dernier survivant des trois. Mais luimême laisse des héritiers qui continueront dans l'armée et dans le monde les traditions de cette glorieuse lignée.

Avant gardé le culte de son père, il consacra la fin de sa vie à mettre en lumière sa belle mémoire. Au moment où il est mort, il allait unblier les Mémoires laisses par le grand thouan. Au château de Monet, on peut admirer le tombeau de ce dernier, œuvre du sculptenr Bonassieux, ainsi qu'un buste de David qui représente tel qu'il était en sa jeunesse le plus illustre des d'Andigné. C'est parmi ces souvenirs et entoure de sa famille que son fils a rendu son ame à Dieu, une ame de chevalier breton et de bon Français.

Ernest Daudet.

Saint

Chest

Major

coint

hopo

Pa M. d

rassii du 3

ju c

Pa M. B

de d

ce II

Al

l'api des

#### BULLETIN FINANCIER

12 avril 4895

Le marché est assez satisfaisant en égard au petit nombre d'affaires qui se traitent. Le début a été meilleur que la fin, on avait voulu aller un peu trop vite.

Le 3 0,0 finit à 102.90. La hausse est toujours assez difficile sur nos fonds. Le comptant n'a pas une bonne allure.

Les sociétés de crédit sont calmes. Le Foncier s'inscrit à 920, le Crédit Lyonnais à

Nos grands chemins, peu animés mais en bonnes tendances.

Le Suez est stationnaire.

L'Italien s'est avancé à 88.95. La Rente extérieure consolide sont avance à 74 1/4. Le marché des fonds ottomans a été assez anime. Peu d'affaires sur les autres fonds.

Au comptant, les obligations 5 0/0 de la Compagnie Electrique de la rive gauche de Paris sont demandees à 487.50.

En Banque, la Big Blow Gold est à 31,25. La Monte Rosa Gold cote 440.

Le Bon foncier de la Gulf Lands finit à 35.

# CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 13 Avril

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

III 1 1 2 2 2 3	Baromètre	Thermometre	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	120
Ce matin, à 8 h.	The state of the s	au-dessus	100
Midi,	766 m/m	au-dessus	140
Hausse,	» m/m	min delicated in	
Baisse,	4 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	50

## Pour la veuve et les orphelins Pléau

Nous avons reçu, ce matin, pour la veuve et les orphelins Pléau, d'une personne charitable qui désire garder l'anonyme, 20 fr. que nous adressons à M. le Chef de gare de Brézé-Saint-Cyr.

Reçu également :

De M. Richard, conseiller d'arrondissement,

De M. Mauriceau-Delaunay, 10 fr.

Encouragés par ces précédents, nous ouvrons, aux bureaux de l'Echo Saumurois, une souscription en faveur de la famille Pléau.

Feuilleton de «l'Echo Saumurois »

## LE CRIME MALTAVERNE

Cette plaine en pente douce va des collines qui la séparent de la val ée du Gellon, aux premières assises des monts Charvin, Ession, Arclusaz, contreforts énormes des Alpes colos-

Elle a été le théâtre des guerres sanglantes et aussi de fêtes chevaleresques. Le sang a coulé à flots sur cette terre fertile.

L'Europe y a passé. Les Italiens, les Français, les Espagnols, après les sarrazins et les barbares.

Dans un pauvre village de cette plaine, les évêques réunis en Concile ont fait un roi et ont taillé à ce roi un royaume dans ce qui fut plus tard la France (1).

Au loin, on aperçoit, dominant une éminence abrupte, les restes du fort de Montmé-

(1) En l'an 800, les évêques réunis à Mantala, station romaine qui se nomme aujourd'hui Bourg-Evescal, couconnèrent le comte Boson, roi d'Arles.

lian, où Henri IV se couvrit de gleire, où Lesdiguières, qui l'assiégea pendant un an, se couvrit de honte, et que Louis XIV prit à son tour et montra, imité en carton, à ses courtisans de Versailles.

L'Isère, large, majestueuse, coule à pleins bords, entre deux digues qui ont coûté beaucoup d'argent et qui sont, en vérité, un grand travail. Au temps où nous reporte notre histoire, elle roulait ses eaux limoneuses entre une berge aride et désolée et de vastes marais, couverts de blache d'un vert glauque.

Entre Châteauneuf et Maltaverne, dans une clairière entourée de grands bois, s'élevait l'habitation modeste de la famille d'Esnandes. C'était un pavillon carré, coiffe d'un toit d'ardoises bleues et auquel attenait un petit bâtiment en briques rouges renfermant une étable et un bûcher.

Une cour étroite, que séparait d'un parterre une balustrade en lattes de sapins, précédait cette maisonnette, d'un aspect riant, couverte qu'elle était de vigne vierge, de glycines, de volubilis, de capucines, aujourd'hui desséchées et flétries, mais qui, au printemps, la sertissaient de guirlandes élégantes de fleurs em-

Dans la cour, deux pins gigantesques, au feuillage noirci par la poussière, aux troncs tapissés de mousse, ombrageaient une auge de pierre où coulait, d'un tuyau d'écorce de chêne, un filet d'eau limpide.

Lorsque M. Mangot, Sylvain, les carabiniers, suivis de Perpétue éplorée, et des curieux dont le nombre s'était accru durant la route, arriverent devant cette maison, un morne silence y régnait, bien que la cour fût pleine de gens des hameaux voisins.

Tous les fronts s'inclinérent devant le juge ; un sourd murmure, quelques exclamations se firent entendre lorsqu'il eut passé.

- M. Mangot rencontra, dans le vestibule qui servait de cage à l'escalier, le curé de Maltaverne accouru aux premières rumeurs. Deux vieux et robustes paysans l'accompagnaient.
- Monsieur le juge, dit au magistrat, sans autre préambule, ce vénérable prêtre, les cadavres sont là, dans le salon : personne n'y a touché. J'ai moi-même fait sentinelle après avoir tourné la clé dans la serrure.
- Les cadavres l s'écria, d'une voix à peine intelligible, M. Mangot terrifie.
- -- Oui, répondit le prêtre avec émotion. Mm. d'Esuandes a reudu le dernier soupir. L'é-

pouvante et la douleur l'ont tuée.

- Et Patrice?
- Ma gouvernante a emmené cet enfant au presbytère. Il pleure, il se lamente, il crie... mais, à cet âge, les impressions sont fugitives... Pauvre petit l... il sera consolé avant que nous ayons perdu le souvenir de cet assreux événe-
- Il faudra l'envoyer chercher, s'écria Sylvain, qui se frottait les mains d'un air de jubilation. Voilà une cause qui sera célèbre!... Si l'avocat révolutionnaire, Spectable-Nicolas Consin, se fût moins hâté de se faire capucin, il eût trouvé là une belle occasion de plaider à délendre Bauju!
- Sylvain! dit M. Mangot en fronçant le sourcil.
- Est-il vraiment nécessaire de recueillir la déposition de l'enfant séance tenante? demanda le curé ; il est plongé dans l'affliction. Ne peut-on le...
- Les témoins, dans une enquête, doivent être entendus sur l'heure, répliqua sèchement le greffier.

(A suinre)

CH. BUET.

#### Le commandant Fermé des Chesneaux

Aujourd'hui, à midi, ont eu lieu, à l'église Saint-Pierre, les obsèques de M. Fermé des Chesneaux, ancien officier de marine, ancien commandant d'un bataillon de mobiles de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'honneur, décédé à Saumur, à l'âge de 72 ans.

Une cérémonie funèbre a été célébrée ce jour même à 1 h. 1/2 à Dampierre, où le corps du commandant a été transporté.

Un piquet de l'Ecole de cavalerie rendait les honneurs militaires.

## Église de Saint-Elcolas

Fête de Pâques

Grand'messe solennelle à 10 heures. Offertoire: violon et orgue, andante du 7º concerto (Bériot).

Elévation : Dernier sommeil de la Vierge (Massenet).

Communion : Mélodie (Pfeiffer). Sortie: Résurrection (X.).

#### Mutation

Par décision ministérielle du 30 mars 1895, M. de Place, capitaine au 8° régiment de cuirassiers, est mis en activité hors cadre à dater du 3 mai prochain, pour être chargé d'une mission spéciale près du commandant du génie du corps expéditionnaire de Madagascar.

#### Nomination

Par décision ministérielle du 9 avril 1895, M. Bury, lieutenant de réserve au 25° régiment de dragons, passe aux escadrons territoriaux de dragons de la 9e région.

#### SAUMUR Cheval emballé

Un cheval attelé à un cabriolet s'est emballé ce matin vers 7 heures, place de la Bilange.

Après avoir bousculé un jeune homme et plusieurs étalages de jardiniers fleuristes, l'animal est venu s'échouer rue Saint-Nicolas.

Aucun accident à déplorer.

#### Vélodrome de la Loire A la Blanchisserie (levée d'enceinte)

Demain dimanche 14 avril, à 2 heures de l'après-midi, GRANDES COURSES à l'occasion des fêtes de Pâques.

#### Six grandes épreuves de vitesse COURSES DE TANDEMS Course de primes

Prix des places: 1res, 2 fr.; 2es, 4 fr.; 3es,

Tribunes couvertes et confortablement aménagées sont à la disposition du public.

La température, qui a l'air de se montrer plus clémente, favorisera cette journée et un public nombreux se dirigera vers les Hnraudières pour assister à ces sortes de fêtes de plus en plus intéressantes.

#### **VILLEBERNIER** Vol de poisson

M. Béchet, marchand de poisson à Villebernier, avait amarré ses deux bateaux sur le bord de la Loire. Au cours de la nuit du 40 au 11, ses deux bateaux étaient dévalisés : dans l'un, on fracturait un sentineau pour enlever huit livres environ de poisson; dans l'autre, après avoir forcé le cadenas d'une boîte contenant divers objets, on dérobait un paletot en peau de chèvre, deux cravates de laine, une tenaille, un marteau, une serpe, des hameçons, des rillettes et du fromage. La perte est évaluėe à 15 fr.

Les deux auteurs du vol ont été promptement pincés. Ce sont les mêmes ravageurs qui, mardi dernier, chapardaient les anguilles de M. Tesnier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent. Arrêtés avant-hier pour cette escapade, ils ont immédiatement confessé la razzia de Villebernier. Ces amateurs forcenés de poisson se nomment, l'un, Delorier, chiffonnier à Saumur, chez lequel on a trouvé les objets sonstraits dans le bateau de Béchet ; l'antre, Goussé, soidisant cultivateur, en réalité vagabond, recueilli et logé par Delorier. Inutile de dire que les deux amis sont, provisoirement, déposés en la maison d'arrêt.

#### SAINT-HILAIRE-DU-BOIS

#### Suicide par amour paternel

Avant-hier matin, à la Coulée, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, la servante du sieur Guilbault, rentier, ne voyant pas rentrer son maître levé depuis 3 heures 1/2, et l'ayant appelé inutilement dans la maison et au dehors, requit l'aide des époux Girard, voisins de Guilbault. Tous trois se mirent à la recherche du rentier que, après une heure d'investigation, ils tronvèrent noyé dans une mare sise au lieu dit le Pied-du-Pont. Le cadavre, retiré par Girard, fut porté au domicile de Guilbault.

Ce dernier avait la tête faible, mais jamais on ne l'entendit parler d'un projet de suicide. Néanmoins, on suppose que sa fineste résolution lui est venue par suite du chagrin qu'il éprouvait du départ de son sils unique Louis, au service militaire. Louis avait promis de venir passer à la Coulée les vacances de Pâques et, mardi dernier, annonçait l'impossibilité de se rendre près de son père. Depuis ce jour, la servante remarquait que Guilbau!t était accablé de tristesse et ne parlait plus.

#### SAINT-GEORGES-CHATELAISON

#### En bottelant du foln

Jeudi dernier, chez M. Tangourdeau, de Martigné-Briand, Ogereau, journalier à Saint-Georges-Châtelaison, bottelait du foin en compagnie des sieurs Legrand et Bourdairon, avec lesquels il vit en mauvaise intelligence. Une futile discussion s'étant élevée, Legrand-suivant la version d'Ogereau-traita de « voyou » ce dernier qui riposta par l'épithète de « propre à rien ». Legrand, paraît-il, bondit sur Ogereau et le frappa du poing à la figure. En outre, suivant la même version, Bourdairon ayant saisi un bras d'Ogereau pour l'empêcher de se défendre, Legrand n'aurait cessé sa tambourinade sur le visage de son ennemi qu'après le jaillissement du sang.

Legrand prétend qu'Ogereau l'a provoqué en lui jetant à la tête son trayon (outil servant à botteler le foin); et Bourdairon affirme qu'il a pris le bras d'Ogereau uniquement pour arrêter la bataille.

#### EPIEDS

#### Une imprudence

Dimanche dernier, M. Dudet, d'Epieds, a voulu faire brûler les puces qui étaient dans son poulailler.

Le seu a pris dans l'appartement, et, sans le concours des voisins, l'incendie aurait pris une importance considérable.

#### Un pendu à Brissac

Avant-hier, le nommé Montailler, charpentter à Brissac, a été trouvé pendu à un arbre dans l'un des parcs de Muo la vicomtesse de

Pour accomplir son funeste projet, Montailler s'est servi de sa ceinture qu'il s'est passé autour du cou.

On ignore ce qui a poussé ce malheureux à se donner la mort.

#### ANGERS La question du casernement

On nous informe, dit le Petit Courrier, que M. le commandant du génie aurait adressé tout récemment à l'administration municipale une lettre l'invitant à faire connaître à bref délai sa décision ferme en ce qui concerne le casernement.

Faute de quoi l'autorité militaire entrerait immédiatement en négociations avec la ville de Baugé, qui serait disposée à consentir de très gros sacrifices pour arriver à une entente avec le ministère de la guerre.

#### Nomination d'avoné

Nous apprenons que M. André Popin, ancien avoué à Saumur, vient d'être nommé, par décret de M. le Président de la République, en date du 30 mars 4895, avoué près le Tribunal civil d'Angers, en remplacement de M. Edgard Grangé.

Nous adressons à M. André Popin nos plus sincères félicitations.

#### Société de Secours aux blessés militaires

M. Colas de la Noue, secrétaire général du comité départemental de la Société de Secours aux Blessés militaires, a reçu de M. le Secrétaire général de la Société de Paris, chargé de centraliser les envois à Madagascar, la lettre suivante qu'il s'empresse de porter à la connaissance des organisateurs de la fête du 34 mars dernier:

#### « Paris, le 10 avril 1895.

» Monsieur le Secrétaire général,

» La jeunesse angevine a recueilli, à l'occa-sion d'une cavalcade organisée par elle, une somme de 833 fr. 71, et cette somme, elle nous l'envoie, par votre obligeante entremise, pour concourir à alléger les sonffrances des blessés, des malades et des rapatriés du corps expéditionnaire de Madagascar.

» Le Conseil central de la Société française de secours aux blessés militaires est profondément touché de cette belle offrande, qu'il emploiera dans son intégrité, suivant les généreuses vues des donateurs. Il est heureux de s'unir ici à son comité de Maine-et-Loire pour féliciter la jeunesse angevina de son initiative patriotique, et lui adresse l'expression de sa reconnaissance.

» Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considéra-

#### » Le Secrétaire général, » Colonel Robert.»

#### Gare au plège

Du Patriote de l'Ouest :

« Maintes fois nous avons engagé nos lecteurs à se tenir en garde contre la supercherie de certains mystificateurs prétendant connaître un trésor caché dont ils offrent le tiers à la personne à laquelle ils portent le plus grand intérêt, moyennant ceci ou cela.

» Nombreux sont déjà ceux qui ont reçu de ces lettres de l'étranger et plusieurs ont eu la faiblesse de se laisser prendre au piège.

» Hier matin, deux de nos amis ont reçu, dans des termes identiques, cette fallacieuse révélation. Les deux lettres' étaient datées de Barcelone et signées Antonio Campos. Le truc est usé, mais pourtant, il y a tonjours des gens si crédules.

» En garde donc contre le piège espagnol. »

#### Deux bœufs de 925 kllos

On se pressait, avant-hier, place de l'Académie, à Angers, autour de deux énormes bœufs pesant ensemble le poids colossal de 1,850 kilos.

Nous voilà loin du bœuf de 800 kilos. Ces animaux, vendus à deux bouchers d'Angers, font le plus grand honneur à l'éleveur, M. Boutin, casetier, place de l'Académie, qui fait aussi de l'élevage dans ses prairies de Tancoigné, on voit avec quel succès.

Nos felicitations à M. Boutin l

#### La foire de Poltiers

La foire mensuelle du 9 avril a été assez bonne; cependant, depuis la foire de la Mi-Carême, les prix ont légèrement baissé sur les bêtes de boucherie. En revanche, les bœuss de labour se vendaient fort cher; on cotait une jolie paire de bœufs de 4,400 à 1,500 francs.

#### Accident au Musée de Nantes

Un triste accident s'est produit au Musée en construction rue du Lycée.

M. Alphonse Carichon, 46 ans, ajusteur, travaillant aux fermes de la toiture, était en train de serrer un boulon quand la clef dont il se servait glissa et lui fit faire un mouvement de recul. Le malheureux perdit l'équilibre et tomba sur le sol d'une hauteur de 20 mètres. La mort a été instantanée.

Les docteurs appelés n'ont pu que constater

Carichon laisse une femme et quatre enfants dont le plus jeune à 10 ans.

C'est le troisième accident mortel qui se produit au Musée depuis le commencement des

#### Conséquence du droit d'accroissement

Du Nouvelliste, de Nantes:

« Nous venous d'apprendre une nouvelle qui ne manquera pas de causer une certaine émotion parmi les ouvriers de notre ville. Une communauté de Nantes, qui donne asile à un grand nombre d'orphelines, venait de commander des travaux de construction pour une somme importante, 60 à 80,000 fr. Les marchés étaient conclus avec l'architecte et avec les entrepreneurs. Les travaux allaient commencer. A la suite du vote du Sénat sur la loi d'accroissement, la communauté a été obligée de notifier aux entrepreneurs qu'elle ne pouvait donner suite à ses projets d'agrandissement, ses ressources allant se trouver considérablement diminuées.

» Voilà une conséquence du droit d'accroissement à laquelle les braves ouvriers qui lisent les journaux plus ou moins maçonniques n'avaient sans doute pas pensé. Il y en a bien d'autres qui finiront par comprendre que la guerre à la religion est une guerre contre la classe des travailleurs. »

#### FÈTES ET ASSEMBLÉES

Dimanche de Pâques, 14 avril : Fête vélocipédique au Vélodrome de la Loire.

Lundi de Pâques: Le Chapeau (commune de St-Lambert), Fontevrault, les Rosiers, Doué. Mardi de Paques: Bourgueil.

Jeudi 18 avril: Longué (foire et assemblée). Dimanche 21 avril: Parnay, Nueil, Ile de Chouzé.

Dimanche 28 avril: Saint-Hilaire-Saint-Florent, Montsoreau, le Vandelnay, Cléré, Saint-Georges-Châtelaison, Douces; inauguration d'une nouvelle école de filles à Ambillou.

#### Etat Civil de Saumur

#### NAISSANCES

Le 11 avril. - Maria Augustine Cassegrain, rue de l'Echelle.

#### MARIAGES

Le 11 avril. - Augustin-Victor Beaumard, instituteur, a épousé Cécile-Marie-Françoise Blandin, institutrice, tous deux à Saumur.

#### DÉCÈS

Le 12 avril. — Jeanne Dublé, veuve de Auguste Lecomte, sans profession, 71 ans, rue de la Croix-Verte.

# Dernières Nouvelles

A 10 heures du soir, le Sénat surpris, pour ne point dire mécontent, des résolutions de la Chambre, renvoie la séance à ce matin 10

On estime, cependant, que le désaccord n'aura pas de suites.

A la Chambre, la commission des finances chercherait un terrain de conciliation pour « les retraites ouvrières ».

Le Sénat accepterait l'amendement Montaut (en faveur des cantonniers), tout en réduisant le crédit demandé de 430,000 fr. à 225,000 fr.

Par contre, la Chambre n'insisterait pas pour l'adoption de l'amendement Berry (augmentation de la patente des grands magasins comptant plus de cinquante employés).

Entendu à la chambre correctionnelle: LE PRÉSIDENT. - Votre état?

L'Accusé. - Professeur de fanfare à l'Académie de musique de Soissons.

## BELLE JARDINIÈRE

26-28, Rue d'Orléans, SAUMUR

Vétements confectionnés et sur mesure pour Hommes et Eufants.

PRIME ARTISTIQUE ET GRATUITE offerte à ses Clients par la Belle Jardinière consistant en un PORTRAIT peint à l'huile sur panneau bois, exécuté d'après une photographie modèle.

#### Evitez la Fraude

Le savon des Princes du Congo, la grande marque de la maison Victor Vaissier, est le plus parfumé des savons de toilette! Exigezle de vos fournisseurs. Son titre est imprimé sur la boîte, sur l'enveloppe et dans la pâte de chaque pain, avec le nom du fabricant VICTOR VAISSIER.

EQUATEUR" Nous recommandons a nos lecteurs cette nouvelle GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS d'ENGRENAGES C'est la Mellleure, la plus Economique. La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc.

L. LEBRASSEUR, SKUL FABRICANY, Saint-Denis (Scine) le Gérant, L. DELAUNAY.

#### Retrait de cautionnement.

M. André POPIN, ancien avoué à Saumur, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Etude de Me LE BARON, notaire à Saumur

# A VENDRE

### UNE MAISON

A Saumur, rue de Bordeaux, 34

#### Avec Cour, Jardin, Écurie, Remise.

Consulter les affiches pour la désignation détaillée.

S'adresser à Me LE BARON, notaire

Etude de Mc AUBOYER, notaire à Saumur.

## A VENDRE Petite Propriété

A VILLEBERNIER

Avenue du Château de Luunay, Consistant en maison et Jardin d'agrément et de rapport.

S'adresser à Me AUBOYER, notaire.

## A VENDRE OU A LOUER

Maison de Campagne Au Bois-Brard, rue Fouquet,

Nouvellement construite, élevée sur caves, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, grenier au-dessus, jardin, contenant environ 4,200 mètres carrés, puits.

Cette propriété est à 1,200 mètres environ de Saumur. On pourrait faire écurie et remise.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M: FAZI, rue du Marché-Noir, n° 15, soit à M° FOURCHAULT, notaire à Saumur.

#### Succession

M. PLESSIS, ayant demeuré à La Bazouge-des-Alleux (Mayenne), est prié de donner son adresse à Me PERROT, notaire à Mayenne, pour succession.

## A CEDER

Magasin d'Epicerie et Mercerie

Très bonne clientèle.

S'adresser à M. H. FOURRIER, rue Nationale, 21, à Saumur.

# A CÉDER CAFÉ du Théâtre

LONG BAIL

S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE DE LA BILANGE, 6, SAUMUR.

Toute demande d'adresse ou de reuseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

# Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN Pr ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÈS

REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES Pr FÉTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

# LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLLUSTRÉ. — 19° ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux: 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un diner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.

Le journal LA JEUNE MÈRE, du D' BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emplo du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Commodité, Économie

# LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt: chez M. CHAUVEAU ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

# ÉPICERIE PARISIENNI

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

# IMBERT FILS

Exposition des Articles de Pâques

Œuss en sucre et en chocolat, Bonbonnières, Œuss en satin et sparterie Grand assortiment de Vannerie fine. Porcelaines, etc.

Dernières créations de l'Art Parisien

PAINS D'ÉPICES GUILLOUT
PRIMEURS. — Artichauts, Endives, Pommes de terre, Radis, etc.

Jambons d'York, Ire qualité, le 1/2 kil. 1 40. Entier, 1/2 kil. 1 30 Saucisses de Strasbourg, Saucissons de Lyon, Arles et Bretagne.

Beurre de Bretagne pour la table et la cuisine, les Mardis et Vendredis

## M<sup>ME</sup> DUSSAUD

AUX OUVRIERS RÉUNIS, 21, rue du Marché-Noir, SAUMUR

Prévient sa clientèle qu'elle vient d'établir des prix de Chaussures, sur mesures, défiant toute concurrence.

Brodequins, homme... depuis 12 f. 50 Chaussure femme..... — 10 50 — enfant..... — 9 »

Réparations instantanées.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

# A LA GILANIEUSE. MAISON E. SABATIER

AND THE CHERT FOR THE CHERT OF THE CHERT OF

# EXPOSITION GENERAL.

# NOUVEAUTES DE DE LA SAISON

Affaires considérables vendues très bon marché

NOMBREUSES OCCASIONS AU COMPTOIR DES TISSUS POUR ROBES. COSTUMES. BLOUSES ET CORSAGES Pour inaugurer la NOUVELLE SAISON, les Bagasius de LA GLANEUSE offriront à leurs Clientes, les Lundi 1° et Samedi 6 Avril, de magnifiques Bouquets de VIOLETTES DE NICE. FACIONAIS CONTRACTOR DE CON

# EPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre. {

Livraison à domicile par 6; litres.

Livraison à domicile par 6; litres.

Livraison à domicile par 6; litres.

P. ANDRIEUX.